

cour de Londres, tout prétexte de pouvoit se plaindre d'un déni de justice, on a prévenu jusques à la moindre ombre ou apparence de raison, qui auroit pu autoriser cette cour à user de représailles ; auxquelles néanmoins elle n'a pas fait scrupule de recourir d'une manière aussi odieuse qu'injuste.

Mais tandis que l'Etat prenoit des mesures si justes, & si propres à éloigner tout sujet de plainte, la démarche, qui fut l'époque du commencement de la rupture, avoit déjà été arrêtée & conclue dans le conseil du Roi : ce conseil avoit résolu de tenter toutes sortes de moyens, pour traverser & empêcher, s'il avoit été possible, l'accession de la république à la convention avec les Puissances du Nord ; & l'événement a clairement démontré, que c'est en haine de cette convention, que la dite cour s'est laissée entraîner dans le parti, qu'il lui a plu de prendre contre la république.

*A ces causes, & puis qu'après les outrages réitérés, & les pertes immenses, que les sujets de la république ont dû essuyer de la part de S. M. le Roi de la Grande Bretagne, L. H. P. se trouvent en outre provoquées & assaillies par sa dite Majesté, & forcées d'employer les moyens, qu'elles ont en main pour défendre & venger les droits précieux de leur liberté & de leur indépendance, elles s'assurent avec la plus fermée confiance, que le Dieu des armées, le Dieu de leurs peres, qui par la direction visible de sa providence soutint & délivra leur république au milieu des plus grands dangers, bénira les moyens, qu'elles ont résolu de mettre en oeuvre pour leur légitime défense, en couronnant la justice de leurs armes par les secours toujours triomphans de sa protection toute puissante : tandis que L. H. P. désireront avec ardeur le moment, où elles verront leur voisin & leur allié, mais actuellement leur ennemi, ramené à des sentimens modérés & équitables : & c'est à cette époque, que L. H.*